

**CIRCULAIRE 044-20**  
**Le 19 mars 2020**

## **Incidences potentielles de la fermeture imprévue des marchés sur les échéances et les prix**

Étant donné les développements en cours au sein des marchés boursiers mondiaux, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (« CDCC ») désire clarifier certains processus opérationnels clés qui pourraient subir les contrecoups de la fermeture imprévue des marchés. La CDCC précise qu'elle n'a reçu aucune indication sous-entendant l'éventualité d'une telle fermeture et invite les lecteurs à prendre connaissance de l'énoncé à cet effet émis par TMX le 18 mars 2020 à l'adresse [www.tmx.com](http://www.tmx.com).

La CDCC et la Bourse de Montréal (la « Bourse ») sont déterminées à mener leurs activités conformément à leurs règles et manuels respectifs (collectivement, les « Règles ») en tout temps. Dans l'éventualité de circonstances imprévues et dans le but d'éviter toute perturbation des marchés ou de protéger l'intégrité, la liquidité, la négociation ou la liquidation ordonnée de tout produit inscrit à la Bourse, les Règles de la CDCC et de la Bourse prévoient des pouvoirs généraux supplémentaires leur donnant l'autorité de prendre des mesures jugées nécessaires et appropriées dans de telles circonstances.

### **Opérations**

Dans l'éventualité de la fermeture imprévue des marchés, la CDCC demeurera ouverte et fonctionnelle durant les heures de bureau normales et veillera à mettre en œuvre les processus opérationnels courants autant que possible, tel qu'il est stipulé dans ses Règles.

### **Exercice des options sur actions ou des options sur FNB**

Dans l'éventualité de la fermeture imprévue des marchés des bourses d'actions où se négocient des valeurs sous-jacentes, les membres compensateurs seront en mesure d'exercer des options conformément à l'article B-307 des Règles de la CDCC.

Si un événement imprévu empêche la CDCC d'obtenir le prix de clôture officiel d'une valeur sous-jacente pour une option donnée, la CDCC peut fixer un prix de clôture à partir du dernier prix de vente disponible de la séance de bourse précédente ou à partir de tout autre prix de référence jugé pertinent.

### **Règlement des contrats à terme sur actions, contrats à terme sur indice et options sur indice**

Si un événement imprévu empêche la CDCC d'obtenir un prix de règlement final pour les contrats à terme sur action ou sur indice, ou des montants de règlement pour les options sur indice, ou si la CDCC détermine à sa seule discrétion que le prix de règlement final ou les montants de règlement comportent une erreur importante, elle peut prendre les mesures qu'elle juge nécessaires et appropriées dans les circonstances.

Dans le cas spécifique des produits sur indice, le prix de règlement final ou les montants de règlement sont déterminés à partir du niveau d'ouverture de l'indice boursier admissible le jour suivant le dernier jour de négociation. Si un tel niveau d'ouverture n'est pas disponible, la CDCC utilisera la cotation d'ouverture spéciale (*special open quotation* – « SOQ ») telle que publiée par S&P Dow Jones Indices relativement à un tel indice. Si la SOQ n'est pas disponible, la CDCC peut fixer le prix de règlement final ou les montants de règlement en fonction des renseignements disponibles les plus précis, ce qui peut inclure l'utilisation du dernier prix rendu public lors de la séance de bourse précédente comme prix intérimaire aux fins de règlement, moyennant des ajustements ultérieurs en fonction de la prochaine SOQ disponible.

La CDCC et la Bourse continueront à surveiller attentivement les marchés boursiers et à fournir d'autres renseignements dès que des mesures extraordinaires seront envisagées par l'une ou l'autre des entités, le cas échéant.

Pour toute question ou clarification, les membres compensateurs de la CDCC peuvent communiquer avec le service à la clientèle à l'adresse [CDCC-CS@tmx.com](mailto:CDCC-CS@tmx.com). Les participants au marché de la Bourse peuvent communiquer avec le département des opérations de marchés à l'adresse [monitoring@tmx.com](mailto:monitoring@tmx.com).

Jean-François Bertrand  
Chef de l'exploitation, CDCC

Luc Fortin  
Président et chef de la direction, Bourse de  
Montréal